

Bilan régional du cerf de Virginie de la zone 6 sud en 2024

Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval



Mise en contexte

L'abondance des populations de cerfs de Virginie au Québec varie entre les régions, principalement selon la qualité de l'habitat et la rigueur de l'hiver. Les modalités de gestion du cerf sont ainsi adaptées pour tenir compte des particularités de chaque zone de chasse. Ce bilan régional présente une synthèse de l'état des populations de cerfs dans la zone 6 sud, basée sur les tendances de certains indicateurs du système de suivi du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Cette zone est majoritairement située dans la région de l'Estrie et une petite portion se trouve dans la région de la Montérégie.

Portrait général de la zone

La zone de chasse 6 sud, créée en 2002, a une superficie de 2 174 km², dont environ 1 217 km² d'habitat propice au cerf. Celui-ci se trouve principalement dans les zones de plus basse altitude et au sein du paysage agroforestier de la zone. L'habitat du cerf est associé aux domaines bioclimatiques de l'érablière à tilleul et de l'érablière à bouleau jaune pour une partie située au sud-est.

L'indicateur de la rigueur de l'hiver pour le cerf (NIVA) montre que, depuis 2010, la majorité des hivers dans la zone sont de rigueur faible, ce qui favorise la croissance des populations.

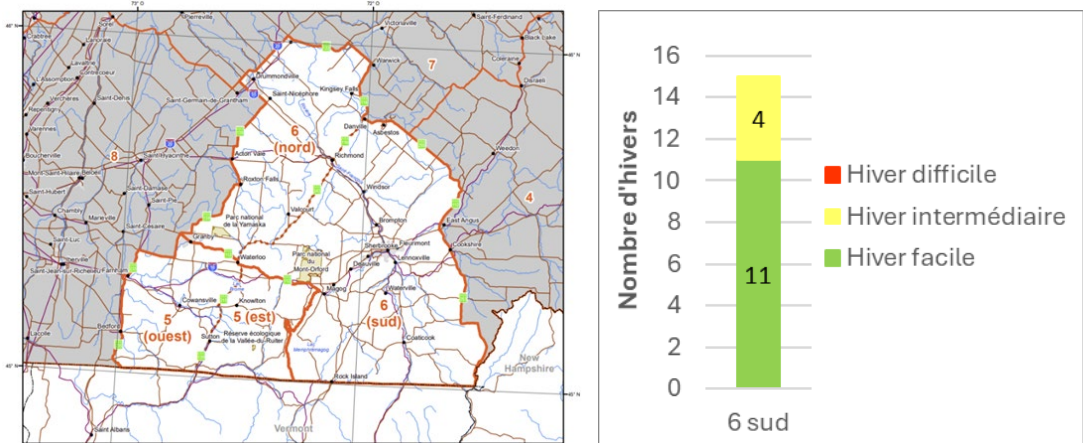
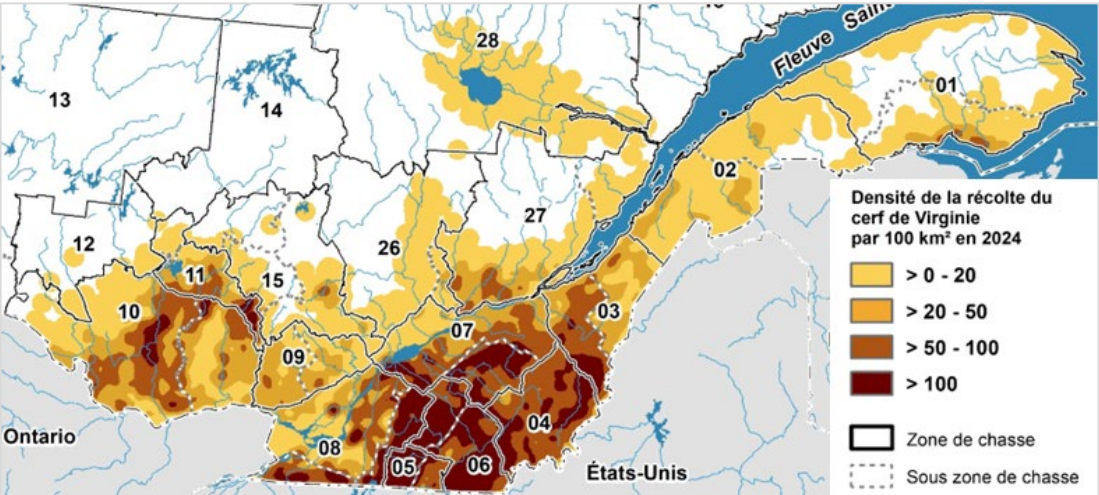


Figure 2. Nombre d'hivers selon leur rigueur pour le cerf, évaluée par l'indice NIVA (jours-centimètres d'enfoncement dans la neige) de 2010 à 2024 pour la zone 6 sud.

Hiver facile : < 3 000 jours-cm;
intermédiaire : 3 000 à 4 999 jours-cm;
difficile : ≥ 5 000 jours-cm.

Figure 1. Carte de la zone de chasse 6 sud.

Portrait de la chasse sportive

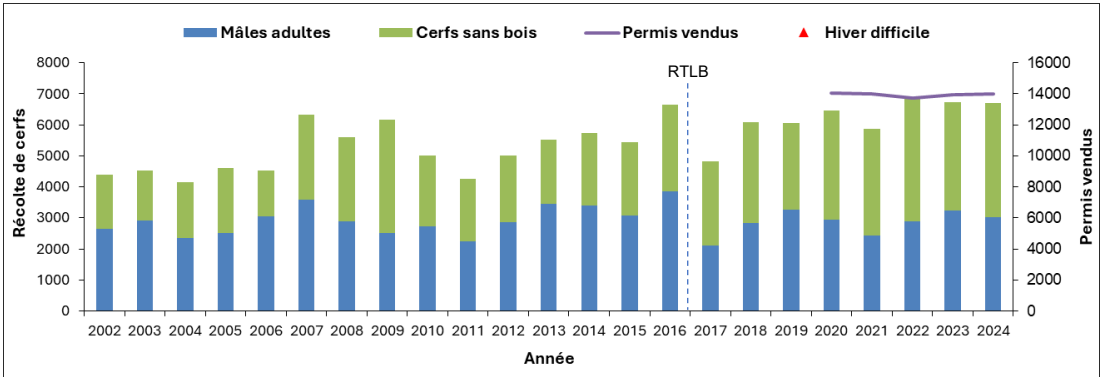


Les densités de cerfs sont élevées, particulièrement dans la partie plus agroforestière.

Figure 3. Densité de la récolte (cerfs/100 km²) en 2024.

Saviez-vous que?

En 2024, au Québec, 15 % des chasseurs de cerf se sont procuré un permis supplémentaire (soit 21 774 chasseurs sur les 142 112 adeptes). De ceux-ci, 16 % ont récolté un deuxième cerf (3 520 chasseurs). La grande majorité (2 243 chasseurs) ont récolté un mâle adulte et un cerf sans bois ou bien deux cerfs sans bois, alors que 1 277 chasseurs ont récolté deux mâles adultes. La récolte du deuxième cerf représente à peine 6 % de l'ensemble de la récolte de cerfs faite sur le continent et n'exerce pas de pression indue sur les populations de cerfs ni sur un segment de celles-ci.



En 2024, la récolte totale est demeurée stable par rapport à 2023 malgré une diminution de 7 % de la récolte de mâles adultes.

Le succès global est très élevé (48 %).

Figure 4. Évolution de la récolte de cerfs, de la vente de permis et de l'occurrence d'hivers difficiles (NIVA) dans la zone 6 sud.
Notes : Le permis de chasse au cerf est associé à la zone depuis 2020. Une restriction de la taille légale des bois (RTLb) est en vigueur depuis 2017.

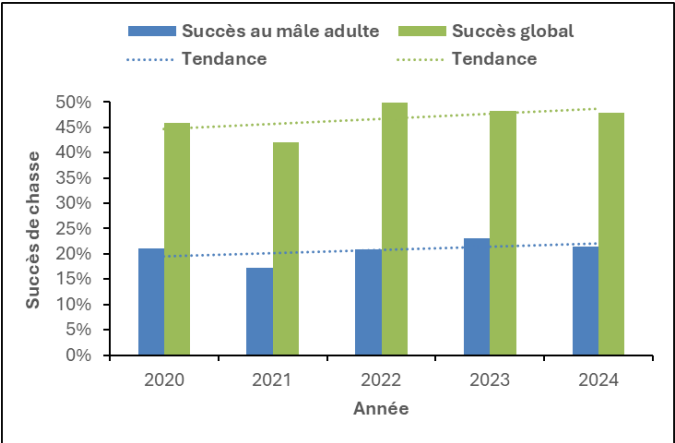


Figure 5. Évolution du succès de chasse (% des chasseurs ayant récolté un cerf) dans la zone 6 sud.

Constats généraux

Les hivers sont presque toujours cléments dans la zone 6 sud et les populations de cerfs sont donc peu affectées par la rigueur de l'hiver. Les modalités de gestion en place permettent de tendre vers un équilibre naturel tout en maintenant des densités de cerfs intéressantes pour la chasse.

Saviez-vous que?

La récolte de cerfs sans bois : un outil de gestion essentiel

Pour gérer de manière responsable les populations de cerfs de Virginie, la récolte de cerfs sans bois (principalement des femelles adultes) est indispensable dans les zones à plus fortes densités. Les femelles, qui ont en moyenne deux faons par année, sont la cause principale de l'accroissement des populations. Dans les secteurs où la densité est élevée, comme la zone 6 sud, la récolte de cerfs sans bois aide à maintenir l'équilibre écologique et à limiter les dommages causés par la surpopulation aux habitats naturels, à la régénération forestière et aux cultures agricoles.

On détermine le nombre de permis de chasse au cerf sans bois chaque printemps pour chaque zone, en se basant sur les données de suivi des populations et en tenant compte de la rigueur de l'hiver qui vient de se terminer.

Pour en savoir plus sur le cerf de Virginie

[Statistiques de récolte](#)



[Cerf de virginie](#)



[Plan de gestion](#)



[Système de suivi](#)



[Chasse au cerf](#)



[Fin de semaine de la relève](#)

